



Fédération Suisse de Rugby
Schweizerischer Rugby Verband
Swiss Rugby Union

Réunion Technique

Macolin le 27/08/2016



- ❑ **Application de l'alinéa 6 en LNA, LNB, LNC et Excellence A et B**
- ❑ Lorsqu'un club visiteur annonce/ cause forfait au match aller du championnat, le match retour aura lieu sur le terrain de l'équipe adverse.
- ❑ Lorsqu'un club visiteur annonce/ cause forfait au match retour du championnat et ce match doit/ aurait dû avoir lieu sur le terrain de l'équipe adverse, l'équipe causant le forfait doit indemniser l'équipe adverse comme suivi :
 - indemnité base pour manquant revenus du match à domicile de CHF 500.-- ;
 - indemnité pour les frais de transport du match aller, calculé par CHF 1. par km de distance entre les 2 terrains de jeu des 2 équipes concernées.
- ❑ Ces sommes sont calculées par la CD. L'encaissement est fait par la FSR (qui applique, le cas échéant, les sanctions prévues par le RF) et les rembourse à l'équipe concernée.

Art. 73 Conséquences pour les forfaits



- Le CC peut décider qu'une équipe de LNA, LNB, LNC, Excellence A et Excellence B qui a annoncé ou causé un forfait au moins deux fois dans la saison soit sanctionnée. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion et la relégation en ligue inférieure à la fin de la saison (v. art. 95).
Pour les équipes d'Excellence A et B, la relégation sera appliquée à l'équipe du club jouant au plus haut niveau (c'est à dire en LNA et LNB)
-



Art. 79^{bis} Ultérieurs Points Bonus

- ❑ **U18 :**
- ❑ 2 points si 10 joueurs ou plus licenciés U18 et ayant participé au championnat U18 (participation d'au moins 10 joueurs à 5 matches du championnat).
- ❑ 1 point si de 5 à 9 joueurs licenciés U18 et ayant participé au championnat U18 (participation d'au moins 5 joueurs à 5 matches du championnat).
- ❑ 0 point si moins de 4 joueurs licenciés U18.



Art. 79^{bis} Ultérieurs Points Bonus

- ❑ **U16 :**
- ❑ 2 points si 10 joueurs ou plus licenciés U16 et ayant participé au championnat U16 (participation d'au moins 10 joueurs à 5 matches du championnat).
- ❑ 1 point si de 5 à 9 joueurs licenciés U16 et ayant participé au championnat U18 (participation d'au moins 5 joueurs à 5 matches du championnat).
- ❑ 0 point si moins de 4 joueurs licenciés U16.



Art. 79^{bis} Ultérieurs Points Bonus

- ❑ Cas particulier des clubs déléguant les équipes U16 et U18 à un autre club :
- ❑ Une convention de délégation doit être signée entre tous les clubs
- ❑ Les obligations sont multipliées par le nombre de clubs profitant de la délégation .
- ❑ Chaque club recevra le même bonus soit 2, soit 1 soit 0 point(s) en fonction du tableau ci dessus et ceci quelque soit son niveau.



Art. 79^{bis} Ultérieurs Points Bonus

- ❑ Cas particulier de l'ACGR :
- ❑ Suite à la convention passée entre l'ACGR , les clubs du bassin genevois et le Servette de Genève la saison dernière qui a fait muté beaucoup de jeunes vers le Championnat Français la mesure transitoire suivante est adoptée :
- ❑ Les joueurs U16 licenciés au Servette qui participeront au championnat suisse U16 avec l'équipe Hermance/Servette seront comptabilisés pour l'obtention d'un bonus pour leur club d'origine sous réserve d'avoir eu une licence dans le club suisse en question la saison 2014/15 ou 2015/16



Art. 79^{bis} Ultérieurs Points Bonus

- ❑ Aux équipes de la LNA, LNB élite et LNB qui ont leur propre **école de rugby ou par délégation** et participant aux tournois des écoles sera accordé des Points-Bonus selon les critères suivants :
 - 2 points si au min. 30 enfants licenciés ont participé à au moins 5 tournois (= 150 présences aux tournois). Les conditions sont cumulatives.
 - 1 point si 20 enfants licenciés ont participé à au moins 5 tournois (= 100 présences aux tournois). Ces conditions sont cumulatives.
 - 0 point si moins de 20 enfants licenciés ou participation à moins de 5 tournois.
- ❑ Les points sont attribués à la fin de la phase de qualification du championnat, par le DTN, qui se base sur les données de la CTJ et la CTE.
- ❑ Le DTN définit les dispositions d'exécution et peut prolonger le champs d'application temporaire de cette règle.



Art. 79^{bis} Ultérieurs Points Bonus

- ❑ Cas particulier des clubs déléguant leur école de rugby à un autre club :
- ❑ Une convention de délégation doit être signée entre tous les clubs
- ❑ Les obligations sont multipliées par le nombre de clubs profitant de la délégation . Le calcul se fait sur la base du tableau suivant :
- ❑ Chaque club recevra le même bonus soit 2, soit 1 soit 0 point(s) et ceci quelque soit son niveau

| | Nombre d'équipes | Nombre de matches en poule | Nombre matches phase finale | Nombre matches totale |
|-------------------|------------------|----------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| LNA | 8 | 14 | 2 | 16 |
| LNB elite | 6 | 10 | (play off a 6) 5 | 15 |
| LNB regular | 6 | 10 | (play down à 6) 5 | 15 |
| LNC elite | 8 | 14 | 2 | 16 |
| LNC développement | 4 | 6 | 0 | 6 |
| Excellence A | 8 | 14 | 2 | 16 |
| Excellence B | 4 | 6 | 1 | 7 |



LIGUE A

8 équipes

HERMANCE
GPLO
NYON
LUC
STADE
GC ZÜRICH
AVUSY
CERN

EXCELLENCE A

8 équipes

HERMANCE
GPLO
NYON
LUC
STADE
GC ZÜRICH
AVUSY
CERN

LIGUE B

ÉLITE

6 équipes

NEUCHÂTEL
BERNE
WINTERTHOUR
ZOUG
BÂLE
LUGANO

EXCELLENCE B

4 équipes

BERNE 2
ZOUG 2
WINTERTHOUR 2
BÂLE 2

LIGUE B

6 équipes

MONTHY
CHAUX DE
FOND
ALBALADEJO
LUCERNE
RU ZÜRICH
FRIBOURG

LIGUE C

8 équipes

TESSIN
SAINT GALL
SCHAFFHOUSE
SOLEURE
HTE BROYE
YVERDON
WURENLOSS
BIENNE

Ligue C

4 équipes

EHL
SIERRE `
JURA
THUN

Dates



- ❑ Coupe de Suisse:
 - 5/11/16
 - 25/03/17
 - 17/06/17 (finale)
- ❑ ½ finales: 27/05
- ❑ Finale: 10/06
- ❑ Finale Swiss super seven:24/06
- ❑ Suisse-Portugal: 19/11
- ❑ Suisse-Moldavie:26/11
- ❑ Suisse-Ukraine: 11/03
- ❑ Féminines : Championnats d'Europe du 5 au 15/10/16



Structuration du Championnat

- ❑ Cas particulier :
- ❑ Pour la saison 2016/17 les équipes de Lugano et Neuchatel sont acceptées en LNB élite mais sans possibilité d'être promu en LNA. Cette mesure exceptionnelle est prise suite à l'annonce tardive des retraits de leurs équipes 2 qui n'ont pas permis une réorganisation du championnat et pour garantir le même nombre d'équipe en LNB Elite et LNB.



Art. 90 Modifications des Règles WORLD RUGBY pour LNA, LNB, LNC

- ❑ En relation avec l'article 3 du règlement des compétitions de la FSR et des règles 3.4 (b) et 3.5 (b) de World Rugby , les compétitions de LNA, LNB, LNC appliqueront les règles du jeu de World Rugby sauf pour les modifications suivantes :
 - ❑ feuille de match à 23
 - ❑ Aptitudes des 1ères lignes (voir tableau suivant)
 - ❑ carton blanc



Aptitudes 1ères lignes

| Nombre de joueurs désignés dans le groupe | Nombre minimum de joueurs de première ligne dans le groupe | Obligation au premier besoin d'être en mesure de remplacer |
|---|--|--|
| 15 ou moins | 3 | - |
| 16,17, 18 | 4 | Pilier ou talonneur |
| 19, 20, 21, 22 | 5 | Pilier ET talonneur |
| 23 | 6 | Pilier Gauche et talonneur et Pilier droit |

Art. 91 Dispositions spéciales pour les nouvelles équipes en LNC, Excellence A et Excellence B



- ❑ **Mêlée:** Les mêlées sont disputées, sans pouvoir être tournées, poussée sur maximum 1.5 mètres. L'arbitre décidera, en consultant éventuellement les 2 entraîneurs, de disputer des **mêlées simulées**. il est seul responsable et prend sa décision en rapport avec la sécurité des joueurs. Un match disputé avec des mêlées simulées n'a pas comme conséquence le forfait technique de l'équipe qui cause la mêlée simulée

- ❑ **Nombre de Joueurs:**
 - 15 contre 15
 - Si une équipe a entre 12 et 14 joueurs, l'équipe adverse doit adapter son nombre de joueurs
 - Si une équipe a moins de 12 joueurs, un match dit de développement peut se jouer, le résultat officiel sera de 30-0 pour l'équipe ayant plus de 11 joueurs (forfait technique pour l'équipe avec moins de 12 joueurs).



Art 93: Détermination des champions de groupe

- ❑ LNA : idem saison passée (demi finale/finale)
- ❑ LNB : 3 qualifiés en LNB et LNB Elite pour play off. 1^{er} des play off est champion
- ❑ LNC plus: sur le modèle LNA (demi finale/finale)
- ❑ LNF: finale entre les 2 premiers
- ❑ Excellence: finale entre 1^{er} excellence A et 1^{er} Excellence B
- ❑ U18 et U16: finale entre les 2 premiers
- ❑ Ligue développement: pas de champions



Art. 94 Promotion et Relégation

- LNA: le 8^{ème}

- LNB: le 6^{ème} de play down
le 5^{ème} de play down fait un barrage de maintien contre le finaliste de LNC

- Excellence A, B LNC pas de descente



Dispositions spécifiques LNA/LNB

- ❑ Un joueur ayant participé à la rencontre d'Excellence A ou B (le même jour, sur le même terrain ou sur un terrain différent) durant une seule des deux mi-temps au maximum (quel que soit le temps de jeu effectué par ce joueur au cours de cette mi-temps), peut participer à la rencontre de l'équipe LNA ou LNB elite de son club en qualité de remplaçant uniquement [L
SEP]
- ❑ Pour pouvoir participer à la finale du championnat excellence un joueur devra avoir participé a moins de 10 matches en LNA ou LNB (titulaire ou remplaçant)



Qualifications des entraîneurs

- A partir de la saison 2017-2018, chaque équipe devra être entraînée par un entraîneur ayant obtenu une accréditation par la DTN. Les clubs qui présentent plusieurs équipes devront licencier un entraîneur accrédité pour chaque équipe



Qualifications des entraîneurs

| Niveau de formation J&S | Accréditation FSR | Catégorie de joueurs |
|--------------------------------|----------------------------------|---|
| Moniteur de base | FSR 1/Moniteur | U10, U8, U6 |
| Consolidation | | U10, U8, U6 |
| Educateur | FSR 2/ Educateur | U14, U12, U10, U8 , U6 |
| Entraîneur N1 | FSR 3/Entraîneur Senior | U18, U16, |
| Entraîneur N2 | | Ligue de développement et ligue féminine, LNC |
| Entraîneur de la relève | FSR 4/Entraîneur Ligue Nationale | LNA, LNB |

Les formations étrangères ou les reconnaissances World Rugby sont soumises à équivalence et validation dans le système J+S. Après quoi une accréditation FSR sera donnée



Qualifications des entraîneurs

- ❑ Pour les saisons 2017/18 et suivantes des mesures transitoires seront mises en place.
- ❑ Le statut d'éducateur ou d'entraîneur en cours de formation est accepté pour la saison 2017/18
- ❑ L'éducateur conservera ce statut les années suivantes si il continue sa formation jusqu'à l'obtention du diplôme requis pour sa catégorie
- ❑ Dates de formation: [2016](#) et [2017](#)



Féminines

- ❑ Création de la ligue développement;
 - Jeu a effectif réduit sous forme de tournoi sans classement
 - 17/09 (Lucerne), 1/10 (Berne ?), 15/10 (Cern et Zug?)
- ❑ Finale entre le 1^{er} et le 2^{ème} pour déterminer le champion de Suisse
- ❑ Les matchs de rugby à 7 auront lieu après la finale de LNF. Le calendrier sera présenté dès que les dates des championnats d'Europe seront connues

U16 et U18



- Rappel sur les catégories d'âge:

- Directive Jeunes: Art 112



Swiss Super Seven

- Une réunion va être organisée rapidement avec toutes les acteurs pour proposer une évolution du règlement .